

Fort – de – France, le 10 juin 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEADER : Dispositif 8.2.1 – Pour la valorisation des zones agricoles et forestières

Le développement des pratiques alliant respect de l'environnement et amélioration des productions agricoles et sylvicoles, est une des solutions permettant de valoriser des zones agricoles et forestières.

Pour encourager ce type d'actions, la Collectivité Territoriale de Martinique informe les intéressés que le dépôt de projets émergeant sur le dispositif 8.2.1 : Mise en place de système agroforestier, est toujours possible.

Ce type d'opération est doté d'une enveloppe actuellement disponible de **65 000,00 €** qui pourrait être augmentée, le cas échéant, en fonction des demandes qui seront formulées.

Le dépôt des demandes est ouvert jusqu'au 30 août 2020. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée (dossiers complets).

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site www.europe-martinique.com

Ils sont à déposer à la :

Collectivité Territoriale de Martinique
Direction des Fonds européens
Immeuble Pyramide
165 – 167, Route des Religieuses
97 200 Fort-de-France
Et par mail : aap.europe@collectivitedemartinique.mq

Pour tout renseignement sur l'appel à projets, contactez l'équipe de l'appui aux porteurs de la Collectivité Territoriale de Martinique – Direction des Fonds européens : appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Contact Presse

Ketty GERARD et Nathalie HIERSO
ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq / nathalie.hierso@collectivitedemartinique.mq
Collectivité Territoriale de Martinique
Direction des Fonds Européens
Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France